



**INFORMATIONS SUR LES CAPTURES
ACCIDENTELLES D'OISEAUX MARINS DANS LES
EAUX FRANÇAISES METROPOLITAINES PAR LES
NAVIRES FRANÇAIS**

*ANALYSE QUALITATIVE ET APPORT DES DONNEES
D'EMBARQUEMENT D'OSERVATEURS A BORD DES NAVIRES DE
PECHE PROFESSIONNELLE MARITIME
- programme OBSMER 2017-2019 -*



Note technique/2020/DAC-DSUED/

10/03/2020

Mots-clefs

Captures accidentelles, oiseaux marins, pêche, Obsmer, embarquements.

Résumé exécutif

Les captures accidentelles d'oiseaux marins suscitent de grandes préoccupations aux niveaux communautaire et international. La Commission européenne a instauré en 2012 un plan d'action de l'Union Européenne. Des enjeux forts tant en termes écologiques qu'en termes d'engagements politiques européens et nationaux (directive cadre stratégie pour le milieu marin et directive Oiseaux) existent pour mieux caractériser et réduire les captures accidentelles d'oiseaux marins. Les captures d'oiseaux marins sont documentées dans le cadre de la collecte de données pour les besoins de la politique communautaire de la pêche depuis 2017. Les données disponibles de ces captures réalisées par les navires français dans les eaux françaises (programme Obsmer piloté par la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation) ont fait l'objet d'une analyse préliminaire par l'Office français de la biodiversité. Ces informations confirment pour certaines espèces et engins l'occurrence de captures accidentelles.

Les apports qualitatifs de ces informations sont importantes pour mieux appréhender les captures accidentelles d'oiseaux marins, mais ne sont pas suffisantes pour quantifier et qualifier de manière exhaustive ce phénomène. Des propositions pour améliorer la connaissance et poursuivre l'analyse sont formulées.

Diffusion

- ▶ **Ministères chargé de la pêche, Ministère chargé de l'écologie,**
- ▶ **Organismes professionnels « pêche »,**
- ▶ **Organismes scientifiques : GISOM, Observatoire Pélagis, IFREMER, UMS Patrinat et MNHN**
- ▶ **Services déconcentrés de l'Etat (DIRM, DREAL)**

Auteurs

Stéphanie Tachaires, Office français de la biodiversité
Vincent Toison, Office français de la biodiversité

Contact

stephanie.tachaires@ofb.gouv.fr
vincent.toison@ofb.gouv.fr

SOMMAIRE

I. Introduction.....	5
I.1 Contexte	5
I.2 Objectifs de l'analyse des données OBSMER de captures accidentelles d'oiseaux marins.....	6
II. Description générale des données	7
II.1 Les données du programme Obsmer (2017-2019) analysées	7
II.2 Les engins de pêche concernés.....	7
II.3 Les zones de captures	7
II.4 L'effort d'échantillonnage.....	8
III. Description générale des captures recensées.....	9
III.1 Les opérations de pêche présentant une ou plusieurs captures accidentelles.....	9
III.2 Analyse descriptive et qualitative des captures accidentelles d'oiseaux marins recensées dans le programme Obsmer.....	10
<i>III.2.1 Les espèces capturées.....</i>	<i>10</i>
<i>III.2.2 Les engins observés ayant généré des captures accidentelles d'oiseaux marins</i>	<i>12</i>
<i>III.2.3 Les métiers observés ayant généré des captures accidentelles d'oiseaux marins</i>	<i>15</i>
<i>III.2.4 Répartition saisonnière des captures.....</i>	<i>17</i>
IV. Autres sources de données mobilisables ou à développer.....	18
V. Conclusion et perspectives	18
V.1 Apport des données Obsmer en termes de connaissance des captures accidentelles d'oiseaux marins des navires de pêche français dans les eaux françaises.....	18
V.I Perspectives	19
Bibliographie.....	21
Annexe 1 - Appel à données formulées par l'AFB/OFB auprès de la DPMA	22
Annexe 2 - Matrice de risque d'exposition à la capture accidentelle des oiseaux marins par les engins de pêche	23
Annexe 3 - Description des captures accidentelles d'oiseaux marins par espèce (données Obsmer d'août 2017 à avril 2019).....	26
Annexe 4 - Description complémentaire des captures par métier de pêche.....	34

Annexe 5 - Description qualitative des informations par secteur des eaux françaises
métropolitaines..... 36

I. Introduction

I.1 Contexte

Les captures accidentelles d'oiseaux marins suscitent de grandes préoccupations aux niveaux communautaire et international : déclin d'un certain nombre d'espèces d'oiseaux marins et des espèces considérées, au niveau mondial et/ou niveau français, comme en danger critique d'extinction. Les oiseaux marins, espèces longévives (grande espérance de vie) sont particulièrement sensibles à la mortalité adulte et les captures accidentelles sont pour certaines espèces identifiées comme une des pressions majeures (parfois la principale) pesant sur leur conservation.

Face à cette situation, une première démarche a été initiée en 1999 par le comité des pêches (COFI) de la FAO, qui a adopté un Plan d'Action International (PAI) visant à réduire les captures d'oiseaux marins par les palangriers. Ce plan invite les États à amorcer sa mise en œuvre par le biais de plans d'action nationaux – PAN. En 2007, ce comité a convenu que le PAI-oiseaux marins devrait s'étendre à d'autres engins de pêche. En tant qu'instance représentant l'action de l'Union européenne dans le cadre du PAI de la FAO, la Commission européenne a instauré en 2012 un plan d'action de l'Union Européenne. Les mesures mises en place au titre de ce plan d'action en faveur des oiseaux marins doivent ainsi contribuer à remplir les objectifs de la directive « Oiseaux » 2009/147/CE.

Parmi ces mesures, l'obligation de rapporter les captures accidentelles d'oiseaux marins a été mise en place dans le cadre du protocole de collecte de données (*data collection framework*, DCF) sur les activités de pêche pour répondre aux besoins de la politique commune de la pêche (PCP). Depuis 2017 (mise en place progressive au cours de l'année), les observateurs qui embarquent dans le cadre du programme d'observateurs en mer Obsmer financé au titre de la DCF par l'article 77 du Fond européen pour la pêche et les affaires maritimes (FEAMP) ont l'obligation de renseigner les captures accidentelles d'oiseaux marins observés lors de leurs embarquements sur les navires de pêche professionnelle.

Il convient toutefois de noter que si les informations relevées par les observateurs sont de nature à apporter de l'information pour mieux comprendre les interactions entre oiseaux marins et activités de pêche, la stratégie d'échantillonnage du programme Obsmer, telle que déployée actuellement, ne vise pas à répondre à des objectifs d'analyse quantitative des captures accidentelles d'oiseaux marins. À ce titre, les palangriers ne sont que très peu échantillonnés dans le cadre de ce programme d'observations. Les principales flottilles à risques de captures accidentelles (la palangre est l'engin considéré comme le plus à risques pour les captures d'oiseaux marins, PAI de la FAO, Valéry, 2010) ne sont donc pas forcément couvertes par l'échantillonnage.

La mise en œuvre de la directive cadre stratégie pour les milieux marins (DCSMM) pose également des objectifs de réduction de l'impact des captures accidentelles d'oiseaux marins. Le taux de captures accidentelles d'oiseaux marins étant un critère d'évaluation du bon état écologique, un programme de surveillance des captures accidentelles de ces espèces doit être mis en place au second cycle DCSMM (2021-2028). Au niveau national, les objectifs environnementaux adoptés en 2019 prévoient notamment de « réduire les captures accidentelles d'oiseaux marins* (au large et à proximité des colonies), et de diminuer en particulier les captures accidentelles des espèces les plus vulnérables comme les puffins des Baléares, Yelkouan et cendré par les palangres, les filets fixes et les sennes à petits pélagiques. » **Au niveau communautaire et national, il existe donc plusieurs objectifs stratégiques et programmes visant à mieux caractériser et réduire les captures accidentelles d'oiseaux marins.**

* cf. espèces d'oiseaux marins listées dans l'arrêté BEE

I.2 Objectifs de l'analyse des données OBSMER de captures accidentelles d'oiseaux marins

Au regard des caractéristiques des données collectées dans le cadre d'Obsmer sur les captures accidentelles (données relativement récentes, depuis 2017, échantillonnage non représentatif pour de nombreux métiers), l'analyse des données proposée ici vise une 1^{ère} analyse qualitative de ces données d'embarquements.

L'objectif recherché est d'identifier les engins et métiers reconnus comme générant des captures (sans quantifier leur importance respective), d'identifier les espèces subissant ces captures, et d'analyser si des spécificités par sous-région marine peuvent être identifiées et ce afin de conforter les dires d'experts.

Ainsi, aucune analyse quantitative n'a été menée au vu de la qualité de l'échantillonnage et il est important de souligner que si des espèces et métiers n'ont pas été observés comme subissant ou étant susceptibles de générer des captures accidentelles dans le cadre de cette analyse, cela ne signifie pas que ces espèces et métiers ne subissent d'une part et ne génèrent pas d'autre part de captures accidentelles.

II. Description générale des données

II.1 Les données du programme Obsmer (2017-2019) analysées

Un appel à données (cf. annexe 1) a été formulé par l'Agence française pour la biodiversité (AFB) (désormais devenue Office français de la biodiversité – OFB) auprès de la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) du Ministère chargé de la pêche. L'objectif était de pouvoir analyser les informations collectées sur les captures accidentelles dans le cadre du programme Obsmer. Ces données n'ont préalablement jamais fait l'objet d'analyses liées aux captures accidentelles d'oiseaux marins.

Les données obtenues concernent :

- Les opérations de pêche situées dans les eaux françaises présentant une capture accidentelle d'oiseaux marins : engins, métiers, date de capture, espèce, nombre d'oiseaux capturés par espèce;
- L'effort d'échantillonnage associé à chaque engin ou métier n'a pas été transmis mais l'IFREMER, en appui au pilotage de la DPMA concernant le programme Obsmer, a informé l'AFB que les efforts d'échantillonnage 2017, 2018 et 2019 étaient équivalents à ceux présentés dans le rapport OBSMER 2017 (IFREMER) sur la base des données 2016 cf ci-après.

Les données obtenues et analysées concernent ainsi 61 opérations de pêche (OP) présentant au moins une capture (des captures multiples au sein d'une même OP ont été observées). Ces opérations de pêche se sont déroulées entre le 1^{er} août 2017 et le 2 avril 2019 (soit une durée de 21 mois).

Des captures ont pu avoir été réalisées et observées avant août 2017, mais le dispositif de renseignements des captures par les observateurs s'est mis en place progressivement (dispositif considéré comme opérationnel à partir de l'été 2017). L'extraction des données ayant été transmise courant avril 2019, les données analysées s'arrêtent au 2 avril.

II.2 Les engins de pêche concernés

Les filets, palangres, chaluts pélagiques à panneaux (uniquement 3 captures sur 3 OP) et chalut de fond (uniquement 1 capture pour 1 seule OP) sont les engins identifiés comme ayant généré au moins une capture accidentelle sur cette période.

II.3 Les zones de captures

Les données demandées et obtenues concernaient les eaux françaises des secteurs CIEM VIII d et VII e en Manche, VIII a et VIII b dans le Golfe de Gascogne (cf. *figure 1* carte des zones CIEM). A noter que 2 OP transmises concernaient le secteur VI a en dehors des eaux françaises (Ouest Ecosse), elles ont été conservées dans l'analyse générale et dans l'analyse par espèce présentée en annexe (pas dans l'analyse par secteur).

Des captures ont été recensées en Manche, Atlantique et aucune en Méditerranée. En Méditerranée, les données Obsmer ne concernent que les chalutiers de fond ciblant les espèces démersales et les petits pélagiques dans le Golfe du Lion, et aucune capture d'oiseaux marins n'est recensée pour ce métier. Les autres métiers ne sont pas observés en Méditerranée dans le cadre de ce programme sur les années considérées.

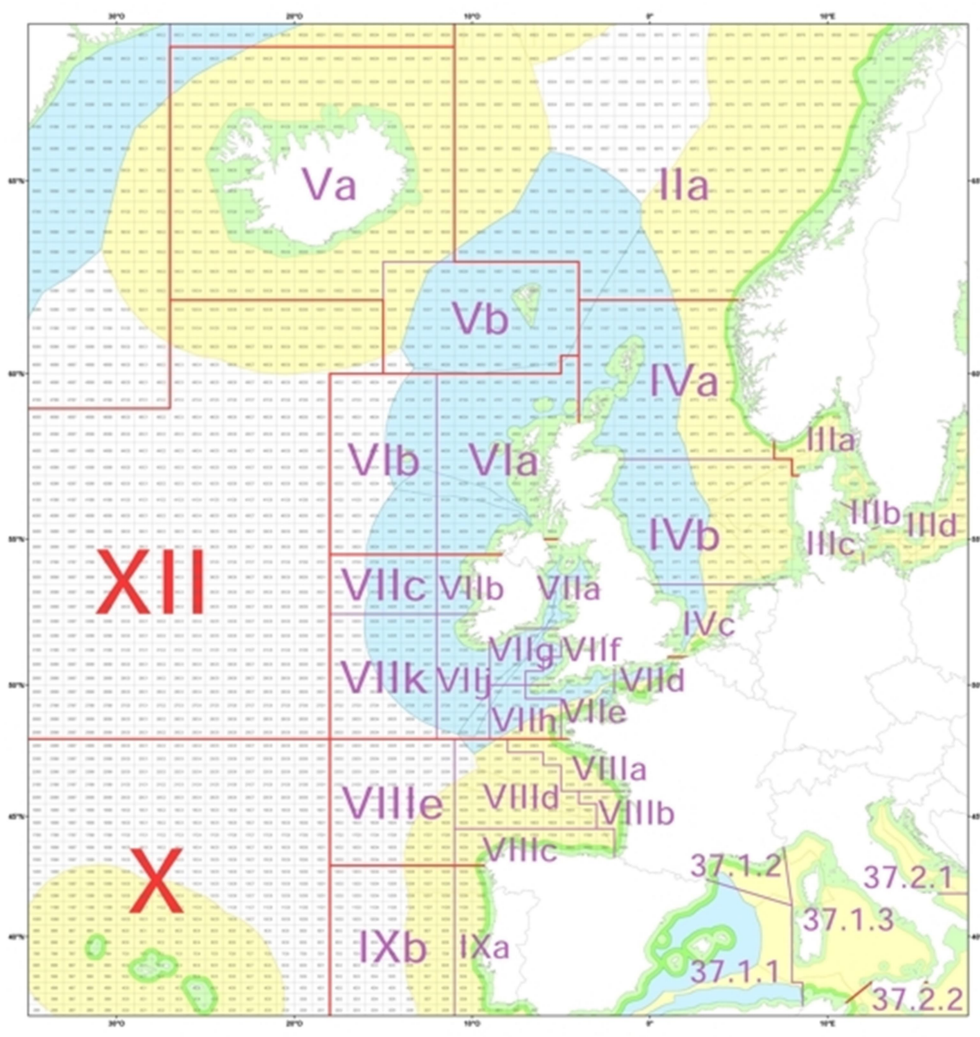


Figure 1 – Zone CIEM et FAO source www.ifremer.fr

II.4 L'effort d'échantillonnage

Le nombre d'opérations de pêche total observées dans le cadre du programme Obsmer sur la période août 2017 à avril 2019 n'a pas été fourni. L'effort d'échantillonnage associé à chaque métier en 2017-2018-2019 n'a non plus été rendu disponible.

A titre indicatif, l'effort d'échantillonnage mis en place en 2016 est le suivant (Com. Pers, IFREMER / coordination Obsmer):

- filets ciblant les espèces démersales : 0,5 à 0,9% en Manche et Golfe de Gascogne,
- palangres : pas d'échantillonnage en Manche, 0,2% palangres et lignes ciblant les espèces démersales en Golfe de Gascogne (3,3 % en Ouest-Ecosse),
- chaluts pélagiques et chaluts de fond ciblant les petits pélagiques: 0,4 % dans le Golfe de Gascogne et 1,1 % Manche Est,
- chalut de fond ciblant les espèces démersales et les petits pélagiques du Golfe du Lion: 1,5 %.
- Pour les autres métiers notamment chaluts de fond ciblant les espèces démersales, céphalopodes ou les crustacés, les chaluts à perches ainsi que les sennes pélagiques à petits pélagiques et la senne danoise font aussi l'objet d'un suivi dans le cadre du programme Obsmer, les fractions de marées échantillonnées sont disponibles dans Obsmer (2017). Le chalut de fond est globalement l'engin le mieux suivi en lien avec les objectifs de la DCF.

A noter que le règlement UE (812/2004) sur les mammifères marins recommandait un taux d'observations de 5 à 10% (chalut pélagique) de l'effort de pêche selon le niveau de risque pour les programmes pilotes d'évaluations des captures accidentelles de mammifères marins. Cette recommandation pourrait être retenue pour considérer comme « utilisable » d'un point de vue plus quantitatif les données de captures accidentelles d'oiseaux marins.

Au regard du niveau de suivi des chaluts de fond dans le cadre du programme Obsmer et des informations fournies par la littérature scientifique (cf. Annexe 2 ; MMO 2014, CIEM 2013, NOAA 2011), le faible nombre de captures observées par cet engin dans les données Obsmer dans les eaux françaises semble confirmer que cet engin présente un risque relativement plus faible/modéré au regard de la capture accidentelle d'oiseaux marins.

Concernant les palangriers et ligneurs, l'effort d'échantillonnage du programme Obsmer ne permet pas de qualifier même qualitativement les captures accidentelles d'oiseaux marins potentiellement générées par cet engin (cf. Annexe 2).

Les captures accidentelles observées au filet confirment l'existence d'un risque pour cet engin.

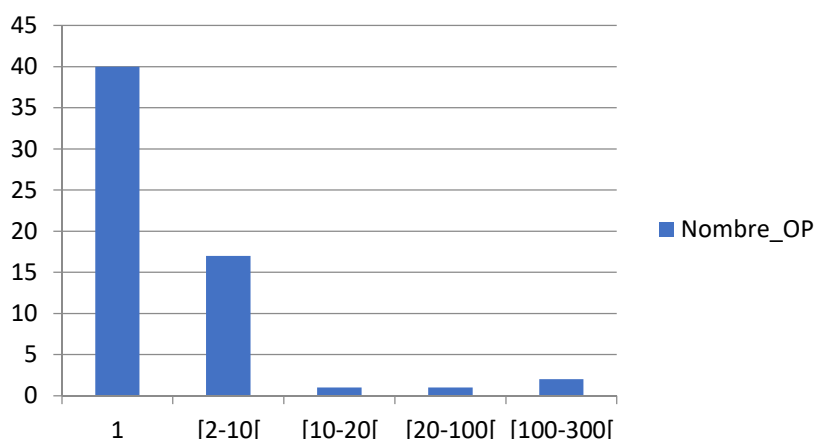
III. Description générale des captures recensées

III.1 Les opérations de pêche présentant une ou plusieurs captures accidentelles

Sur 61 opérations de pêche ayant fait l'objet de l'observation d'une ou plusieurs captures d'oiseaux marins (le nombre d'OP total sur la période et le secteur des eaux françaises n'a pas été fourni), 538 individus d'oiseaux marins ont été capturés (dont 6 OP hors eaux françaises situés en Nord Ecosse, ces OP sont conservées pour l'analyse globale dans la mesure où peu d'OP concernant les palangriers sont disponibles dans le jeu de données transmis).

Par opération de pêche (figure 1), il est observé la capture simultanée dans la même OP de 1 à 238 individus avec 3 opérations de pêche capturant plus de 80 individus et 51 OP avec moins de 3 individus.

Figure 2 - Distribution du nombre d'opérations de pêche selon le nombre d'oiseaux marins capturés (programme Obsmer 2017-2019)



Un à deux individus sont capturés par opération de pêche pour la plupart des espèces sauf pour les guillemots et les fous de bassan (cf. annexe 3) pour lesquels des captures de plus de deux individus en simultané sont recensés. Des captures importantes et très importantes (de 10 jusque 238 individus) dans une seule OP sont recensées pour les guillemots de troil.

III.2 Analyse descriptive et qualitative des captures accidentelles d'oiseaux marins recensées dans le programme Obsmer

III.2.1 Les espèces capturées

Onze espèces différentes ont été capturées dans les eaux françaises en Manche et Atlantique à bord des navires de pêche disposant d'un observateur embarqué dans le cadre du programme Obsmer entre août 2017 et avril 2019.

Une majorité de guillemot de troil (505 individus sur 538) est recensée dans les captures. Toutes les OP présentant une capture de plus de 3 individus sont des captures de guillemot de troil.

Espèce (non scientifique)	Nom commun	Nombre d'individus (sur 61 OP)	Nombre d'OP* avec captures d'oiseaux	UICN** (liste rouge France) Classement / Tendance	UICN** (liste rouge Europe)
<i>Alca torda</i>	Pingouin torda	2	2	CR (nicheur) et DD (hivernant) ?	NT
<i>Fulmarus glacialis</i>	Fulmar boréal	1	1	NT ↘	EN
<i>Gavia stellata</i>	Plongeon catmarin	2	2	DD (hivernant)	LC
<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	1	1	NT ↘	NT
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	1	1	LC →	LC
<i>Larus marinus</i>	Goéland marin	2	1	LC ↗	LC
<i>Morus bassanus</i>	Fou de bassan	14	13	NT ↗	LC
<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	Cormoran huppé	1	1	LC ↗	LC
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	5	2	LC ↗	LC
<i>Puffinus mauretanicus</i>	Puffin des Baléares	4	2	VU (passage)	CR
<i>Uria aalge</i>	Guillemot de troïl	505	35	EN (nicheur) et DD (hivernant) →	NT
	Total	538	61		

Légende

*OP=opération de pêche

**Classement UICN (liste rouge française, 2016)

Catégorie pour les espèces menacées de disparition en France métropolitaine

CR : En danger critique

EN : En danger

VU : Vulnérable

Autres catégories :

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France métropolitaine est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation)

Tendance d'évolution des populations

↗ : En augmentation

↘ : En diminution

→ : Stable

? : Inconnue

Figure 3 – Tableau présentant les espèces d'oiseaux marins capturées accidentellement au cours du programme Obsmer d'août 2017 à avril 2019 dans les eaux françaises de métropole (captures observées uniquement en Manche et Atlantique).

Seules les opérations de pêche ayant recensé une capture accidentelle d'oiseaux marins dans le programme Obsmer ont été analysées (pas d'élévation possible à l'échelle des flottilles cf. point 1.3 Echantillonnage).

Une ou deux observations de captures ont été recensées pour la plupart des espèces (sauf pour les guillemots de troïl et les fous de bassan, dont la fréquence de captures apparaît plus régulièrement dans les données). Ces informations sont donc difficilement interprétables.

Les captures observées concernent certaines espèces considérées par l'UICN (2016, liste rouge France) comme menacées de disparition pour les populations passant au moins une partie de leur cycle de vie en France: pingouin torda et guillemot de troïl pour les effectifs nicheurs, puffin des Baléares. Concernant le puffin des Baléares, son rythme de déclin était déjà évalué en 2004 à 7,4% par an ce qui prédisait une extinction probablement au milieu du 21ème siècle (Oro et al. 2004). Les informations scientifiques récentes prédisent une possible disparition de l'espèce dans les 60 prochaines années. Le taux de survie adulte est excessivement bas et principalement expliqué par une mortalité significative causée par les captures accidentelles par la pêche professionnelle. L'impact actuel de la pêche sur cette espèce, est aujourd'hui considéré comme non compatible avec sa survie (Genovart et al., 2016). L'état alarmant de l'espèce incite à limiter toute pression susceptible d'être générée sur les adultes et sur les jeunes.

A ce titre, le fait que des captures accidentelles de puffins des Baléares soient recensées dans les données Obsmer incite à mieux caractériser l'interaction afin de pouvoir envisager le cas échéant des mesures adaptées pour réduire ces captures. Les projets de « fiche actions » du plan national d'actions du puffin des Baléares prévoient l'acquisition de connaissances complémentaires sur ces interactions au travers d'enquêtes auprès des patrons et la mise en place d'observateurs embarqués sur des sites pilotes. Ce plan national d'actions sur le puffin des Baléares doit être adopté à la fin du 1^{er} semestre 2020.

Il est également intéressant de noter la quasi-absence de grands laridés (pas de mouettes et 3 goélands) pourtant en effectifs importants dans le milieu, mais probablement davantage capturés accidentellement avec des palangres et des lignes (cf. Annexe 2), qui ne sont quasiment pas échantillonnées dans le cadre du programme Obsmer.

III.2.2 Les engins observés ayant généré des captures accidentelles d'oiseaux marins

Six engins et dix-huit métiers (association d'un engin dans une zone donnée ciblant une ou plusieurs espèces) ont été recensés comme ayant capturé au moins une fois un oiseau marin.

Les engins concernés sont :

- GNE - Filets flottants (maillants calés)
- GNS - Filets maillants calés (ancrés, filets maillants de fond à une nappe)
- GTR – Trémails
- LLS - Palangres calées (fixes)
- OTB - Chaluts de fond à panneaux
- OTM - Chaluts pélagiques à panneaux

Le type d'espèces capturées par engin est présenté en figure 4.

Au vu du faible effort d'échantillonnage (particulièrement sur les palangres), la liste d'engins/métiers n'est probablement pas exhaustive. Les données confirment le risque pour les engins listés mais ne l'excluent pas pour les autres.

Engins	GNE - Filets flottants (maillants calés)	GNS - Filets maillants calés (ancrés, filets maillants de fond à une nappe)	GTR - Trémails	LLS - Palangres calées (fixes)	OTB - Chaluts de fond à panneaux	OTM - Chaluts pélagiques à panneaux
<i>Alca torda</i>	x	x				
<i>Puffinus mauretanicus</i>		x	x			
<i>Uria aalge</i>		x	x			
<i>Morus bassanus</i>		x	x	x	x	x
<i>Phalacrocorax aristotelis</i>			x			
<i>Phalacrocorax carbo</i>		x	x			
<i>Gavia stellata</i>	x		x			
<i>Fulmarus glacialis</i>				x		
<i>Larus marinus</i>				x		
<i>Larus argentatus</i>						x
<i>Larus fuscus</i>						x

Figure 4 – Tableau présentant les espèces d'oiseaux marins capturées accidentellement au cours du programme Obsmer d'août 2017 à avril 2019 dans les eaux françaises de métropole (captures observées uniquement en Manche et Atlantique) dans les différents engins de pêche.

La figure 5 montre la proportion en nombre d'oiseaux (toutes espèces confondues) capturés par engin de pêche. Le guillemot de troïl ayant fait l'objet de captures très importantes au cours d'une même opération de pêche, cette proportion est également représentée (figure 6) sans les captures de guillemot de troïl qui semble présenter des caractéristiques particulières (capture lors de fortes concentrations / regroupements d'espèces).

L'engin observé présentant le plus de captures selon les deux analyses (avec et sans les captures de guillemot de troïl) est le filet trémail, suivi des filets maillants calés et des palangres calées (mais faible échantillonnage) et des chaluts pélagiques.

Figure 5 - Proportion d'oiseaux marins capturés par engin toutes espèces confondues dans le programme Obsmer 2017-2019 par engin

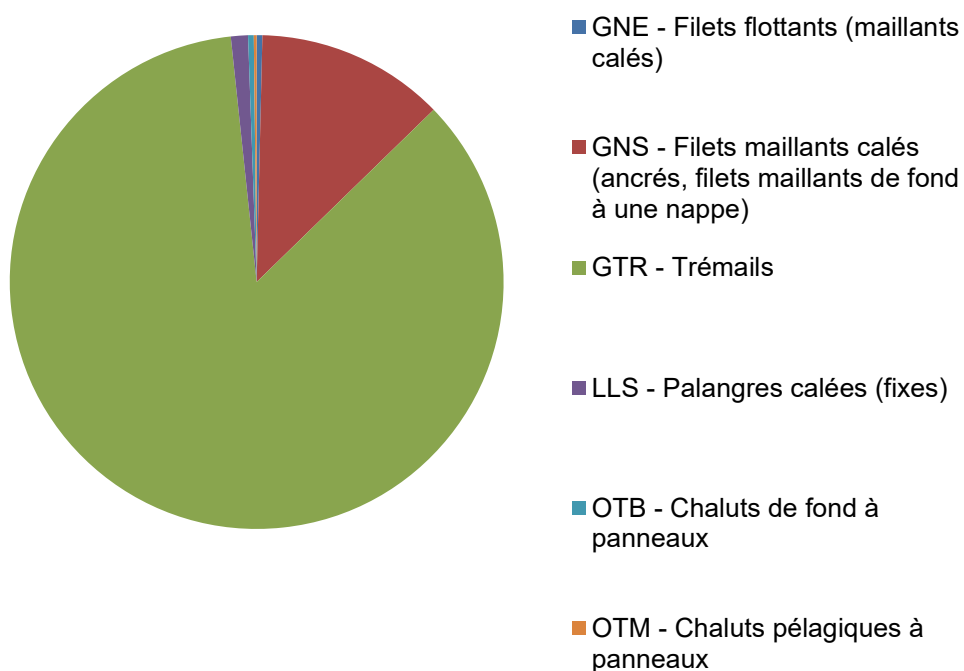
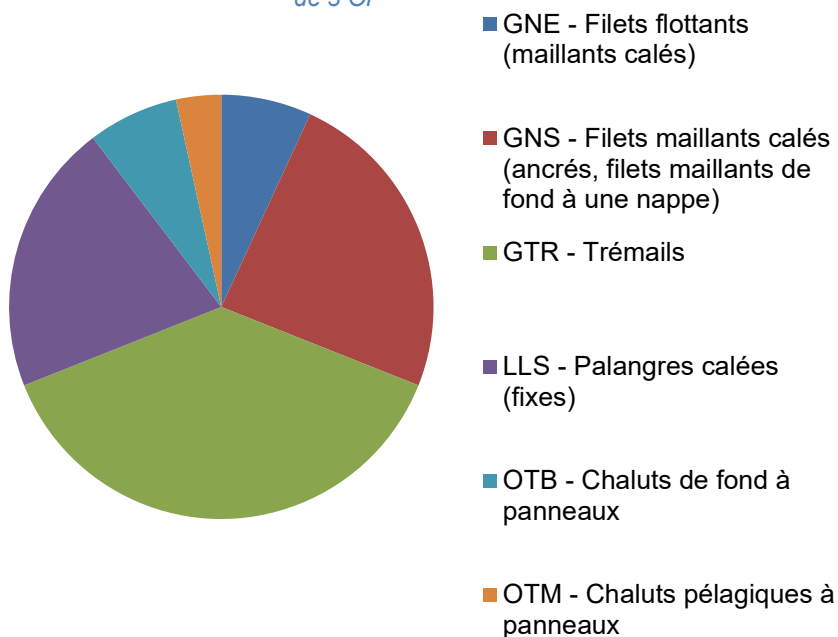


Figure 6 - Proportion d'oiseaux marins capturés par engin toutes espèces confondues dans le programme Obsmer 2017-2019 par engin hors guillemot de troil*

*cette espèce ayant fait l'objet de captures très importantes lors de 3 OP



III.2.3 Les métiers observés ayant généré des captures accidentelles d'oiseaux marins

Engins	Métiers
GNE - Filets flottants (maillants calés)	GNE_Mulets (divers)
GNS - Filets maillants calés (ancrés, filets maillants de fond à une nappe)	GNS_Bars
	GNS_Dorade royale
	GNS_Dorades, Sparidés
	GNS_Lieu jaune
	GNS_Maigre
	GNS_Merlan
	GNS_Poissons
	GNS_Rougets (divers)
GTR - Trémails	GTR_Bars
	GTR_Baudroies (= Lottes) (divers)
	GTR_Dorades, Sparidés
	GTR_Poissons
	GTR_Soles (divers)
LLS - Palangres calées (fixes)	LLS_Merlu européen
OTB - Chaluts de fond à panneaux	OTB_Gadidés
OTM - Chaluts pélagiques à panneaux	OTM_Sardine commune
	OTM_Maquereaux (divers)

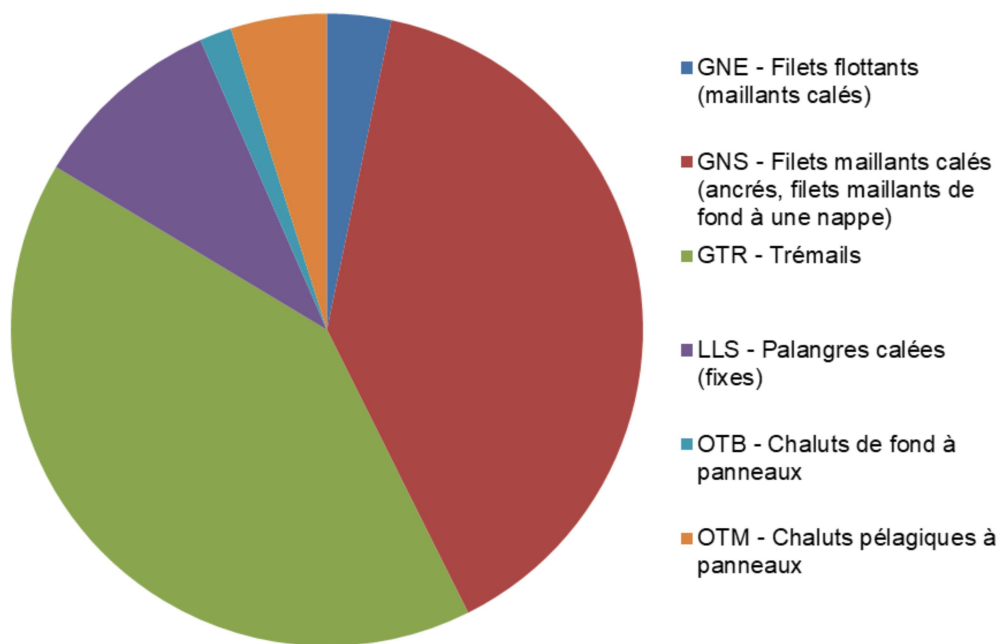
Figure 7 – Tableau présentant les engins et métiers recensés comme présentant des captures accidentelles d'oiseaux marins au cours du programme Obsmer d'août 2017 à avril 2019 dans les eaux françaises de métropole (captures observées uniquement en Manche et Atlantique).

L'annexe 4 présente le même type d'analyse par métier. La figure 1 de cette annexe montre le nombre d'oiseaux (tout espèce confondue) capturés par métier de pêche. Le guillemot de troïl ayant fait l'objet de captures très importantes au cours d'une même opération de pêche, cette proportion est également représentée (figure 2 annexe 4) sans les captures de guillemot de troïl qui semble présenter des caractéristiques particulières (capture lors de fortes concentrations / regroupements d'espèces).

Enfin, la figure 8 ci-dessous présente la fréquence des opérations de pêche (indépendamment du nombre d'oiseaux capturés) par engin ayant fait l'objet d'une capture d'oiseaux marins.

L'analyse par métier a également été menée (figure 9), le métier observé présentant le plus de captures selon les deux analyses est le trémail à soles, suivi du filet droit à bars, de la palangre à merlus et du filet droit à maigres.

Figure 8 – Répartition de la fréquence des captures accidentelles d'oiseaux marins par engin (indépendamment du nombre d'oiseaux capturés) – programme Obsler 1er août 2017 à avril 2019.



Parmi les métiers les plus fréquemment observés comme générant des captures dans le programme Obsmer (2017-2019), les métiers suivants sont les plus fréquents: le trémail à sole, le filet droit à bars, la palangre à merlus, le filet droit à maigre (figure 9).

Métiers principaux >= 5 OP	Fréquence
GTR_soles	20 OP*
GNS_bars	9 OP
LLS_merlus	6 OP
GNS_maigres	5 OP

*OP: opérations de pêche

Figure 9 - Tableau de la fréquence des opérations de pêche d'un métier observés comme ayant généré une capture accidentelle d'oiseaux marins dans le programme Obsmer août 2017 – avril 2019.

III.2.4 Répartition saisonnière des captures

Le jeu de données porte du 1^{er} août 2017 au 2 avril 2019, ce qui donne une couverture sur deux années pour les mois d'août à mars et sur une seule année pour les mois d'avril à juillet. En outre, sans information précise sur la distribution temporelle de l'effort d'échantillonnage, il est délicat de tirer des conclusions issues de ces données. Deux observations peuvent tout de même être formulées:

- La moitié des captures observées sont recensées en janvier et février pendant le pic de présence des guillemots de troil (espèce la plus capturée).
- Aucune capture accidentelle n'est recensée en mai-juin (mais ces mois ne sont couverts que par une année de suivi).

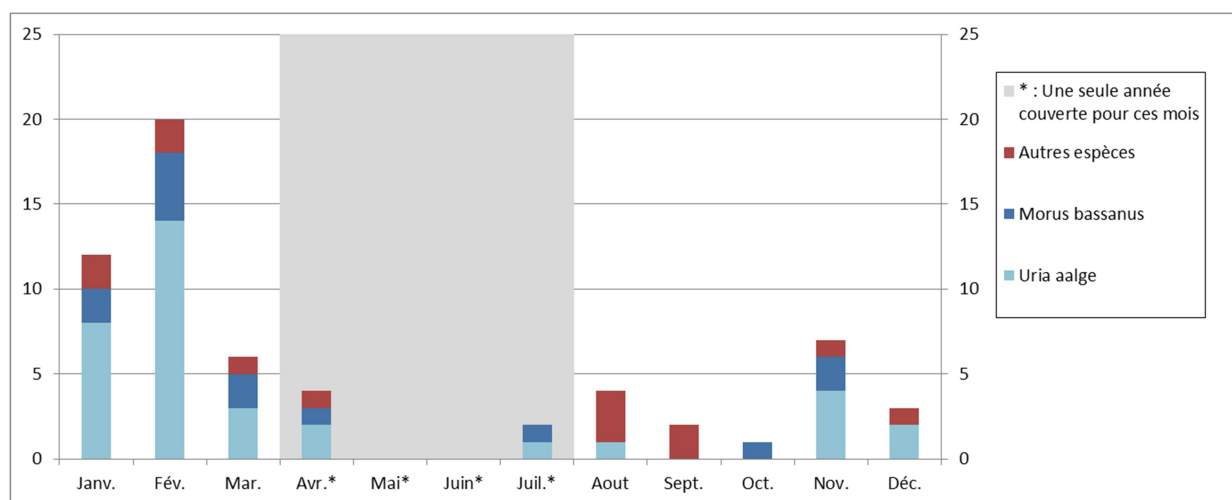


Figure 10 – Nombre de captures recensées par mois dans le programme Obsmer août 2017 – avril 2019. // Morus bassanus : fou de bassan, Uria aalge: guillemot de troil, Autres: autres espèces (cf. liste des espèces capturées figure 3 – point 3.2.1).

IV. Autres sources de données mobilisables ou à développer

La présente note s'est focalisée sur l'apport des données Obsmer collectées entre août 2017 et août 2019. Les apports qualitatifs de ces données ont été présentés. Ces données seules ne permettent pas de qualifier suffisamment le phénomène de captures accidentelles des navires français dans les eaux françaises. D'autres sources de données pourraient être mobilisées pour qualifier ce phénomène :

- Enquêtes auprès des marins pêcheurs,
- Déclaration de captures accidentelles (type déclaration obligatoire de mammifères marins) et le cas échéant accompagnée d'informations plus fines au travers de déclaration volontaire (outil type Obsenpêche, volet pêche de l'application d'Obsenmer : <http://www.obsenmer.fr> et disponible sur playstore et applestore).
- Système de surveillance à bord des navires de pêche (caméra embarqué)
- Autre dispositif innovant à développer.

Chacune de ces méthodes permettrait d'apporter des renseignements complémentaires pour mieux comprendre, qualifier et le cas échéant à terme quantifier les captures accidentelles d'oiseaux marins.

Par ailleurs, cette analyse s'est focalisée sur les navires français, mais les navires étrangers exerçant leur activité dans les eaux françaises sont aussi susceptibles de générer des captures accidentelles d'oiseaux marins. Une coopération avec les autres Etats membres afin d'affiner les connaissances de l'impact des pêcheries sur les populations d'oiseaux marins fréquentant les eaux françaises serait à mettre en place.

V. Conclusion et perspectives

V.1 Apport des données Obsmer en termes de connaissance des captures accidentelles d'oiseaux marins des navires de pêche français dans les eaux françaises

L'analyse des opérations de pêche ayant fait l'objet d'au moins une capture accidentelle d'oiseaux marins entre août 2017 et avril 2019 permet d'apporter les éléments suivants :

- Les observations réalisées dans le cadre d'OBSMER fournissent des informations partielles dont l'interprétation doit être réalisée avec prudence. Il est cependant intéressant de noter que ces informations sont cohérentes avec celles provenant des sources bibliographiques disponibles sur le sujet (cf. annexe 2).
- **Les phénomènes de captures observés concernent dans leur grande majorité un faible nombre d'individus (un à deux) mais peuvent dans de rares cas** concerner plus de 100 individus sur une opération de pêche, et ce pour une espèce : le guillemot de troïl (captures qui peuvent être qualifiées de phénomène « aigu »).
- Des captures accidentelles d'oiseaux marins par les flottilles françaises dans les eaux françaises de la Manche et Atlantique sont confirmées pour **6 familles d'engins et 18 métiers différents** (filets flottants, filets trémails, filets maillants, chalut de fond, chalut pélagique et palangre) avec une prépondérance des filets et particulièrement du filet trémail à soles (GTR_soles),

- Cette confirmation se fait dans le cadre d'un échantillonnage assez faible des métiers à risques voir très faible notamment sur les palangres (engins pourtant identifiés comme à risque par les experts scientifiques du CIEM).
- La liste d'engins identifiés n'est donc pas exhaustive, d'autres engins/métiers peuvent générer des captures mais sont peu représentés dans l'échantillonnage du programme Obsmer.
- **11 espèces ont été identifiées comme capturées accidentellement:**
Pingouin torda, Fulmar boréal, Plongeon catmarin, Goéland argenté, Goéland brun, Goéland marin, Fou de bassan, Cormoran huppé, Grand cormoran, Puffin des Baléares, Guillemot de troil.
Cela permet donc d'établir une 1^{ère} liste (non exhaustive) d'espèces d'oiseaux subissant avec certitude des captures accidentelles par les navires français dans les eaux françaises, sans en évaluer l'importance.
- **2 espèces ressortent en nombre de captures :**
 - le guillemot de troil (plus de 90% des captures en nombre et plus de 50% des observations / OP dans des filets maillants et trémails,
 - le fou de bassan (1/4 des observations).
- Des captures d'espèces pourtant assez peu fréquentes dans nos eaux ont été recensées (**2 puffins de Baléares** [trémil à soles, filets à rougets] et **2 plongeurs catmarins** [trémil à bars, filet à mulets]).
- Il est aussi intéressant de souligner la quasi-absence de grands laridés (pas de mouettes capturées et 3 goélands) pourtant en effectifs importants dans le milieu, mais probablement davantage capturés accidentellement avec des palangres et des lignes (peu et pas échantillonnés dans nos eaux) .
- Les données Obsmer 2017-2019 permettent également de **préciser pour certaines espèces la nature du risque de captures accidentelles: métiers à risque et période de captures par zone géographique (cf annexes 3 et 5).**

Le faible nombre de données sans éléments sur l'effort d'échantillonnage / observation associé pour chaque engin/métier ne permet pas de généraliser les informations présentées.

Les données ne permettent pas d'évaluer l'impact sur les populations des captures accidentelles (effort d'échantillonnage a priori très faible par métier/engin). **Le dispositif Obsmer tel que déployé actuellement ne permet pas de répondre à l'évaluation du taux de capture accidentelle d'oiseaux marins tel que prévu comme critère primaire de la DCSMM. De même le suivi de la réduction des captures accidentelles nécessaires pour renseigner l'atteinte de l'objectif environnement national ne pourra suffire dans le cadre du dispositif Obsmer existant. Un dispositif dédié/complémentaire** (enquêtes, renforcement des niveaux d'échantillonnage Obsmer sur les métiers les plus à risques (palangres/filets), observation innovante comme les caméras...) serait donc à mettre en place dans le cadre du programme de surveillance DCSMM pour permettre cette évaluation. Toutefois, **le programme Obsmer apporte des informations qualitatives utiles à la compréhension du phénomène de captures accidentelles d'oiseaux marins.**

V.I Perspectives

L'état des populations est différent entre les populations nicheuses, hivernantes ou de passage. Toutefois, il serait extrêmement délicat de savoir quel type de population est impacté. **Ainsi, il est proposé de poursuivre les analyses en renforçant les observateurs embarqués, accompagnés par le développement d'autres sources d'informations afin d'identifier pour les**

espèces en mauvais état de conservation à l'échelle française ou européenne s'il y a des lieux/période/flottes plus ou moins à risque vis-à-vis des captures. Ainsi une analyse du risque d'exposition à la capture accidentelle croisant les informations sur la distribution des activités de pêche et la répartition des oiseaux marins (modèles d'habitats) serait une 1^{ère} action à mettre en place afin de déterminer les zones à risque potentielle les plus importantes et y déployer d'une part des programmes d'acquisitions de connaissances pour qualifier le phénomène et tester d'autre part des mesures de réduction des captures.

L'OFB a initié ce travail dans le cadre du travail sur le plan national d'actions sur le puffin des Baléares. Ce travail pourrait être poursuivi sur l'ensemble des espèces.

Concernant le puffin des Baléares, les travaux initiés dans le cadre du plan national d'actions devraient permettre de mieux caractériser l'interaction et de tester des dispositifs de réduction des captures le cas échéant.

Une analyse des facteurs susceptibles d'influencer les captures accidentelles d'oiseaux marins serait aussi utile à mettre en place en lien avec les organismes scientifiques pertinents (IFREMER, Pélagis, GISOM, MNHN) , les Ministères (-DEB, DPMA) et établissement public : Office français de la biodiversité.

Les nouvelles données d'embarquements obtenues dans le cadre du renforcement de l'observation des fileyeurs sur l'hiver 2020 au regard des problématiques de captures accidentelles de mammifères marins dans le golfe de Gascogne est aussi de nature à améliorer la connaissance sur les captures accidentelles d'oiseaux marins sur ce secteur (ces observations appliquant le protocole Obsmer permettant le renseignement des captures d'oiseaux). **Ainsi une analyse plus fine serait à mener à nouveau en 2021 sur la base de données d'observations consolidées des informations collectées entre 2017 et fin 2020.** Un organisme scientifique et/ou l'OFB pourrait utilement être mandaté pour réaliser et/ou encadrer ce travail d'analyse.

Afin d'améliorer les connaissances, le programme de surveillance de la DCSMM pourrait, outre le renforcement des observations embarquées, chercher à développer d'autres sources de données : enquêtes, déclarations, outils innovants de collecte de données... (cf. point 4. Autres sources de données mobilisables ou à développer).

Bibliographie

Biotope. 2018. Fiche diagnostic « puffin des Baléares », Plan national d'action en faveur du puffin des Baléares.

Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM). 2013. Report of the Workshop to Review and Advise on Seabird Bycatch (WKBYCS).

Genovart, M., Arcos, J. M., Álvarez, D., McMinn, M., Meier, R., B. Wynn, R., ... & Oro, D. (2016). Demography of the critically endangered Balearic shearwater: the impact of fisheries and time to extinction. *Journal of Applied Ecology*, 53(4), 1158-1168.

FAO 2010-2020. IPOA SEABIRDS - Web site. Plan d'action international pour réduire les captures accidentelles des oiseaux de mer par les palangriers. FI Institutional Websites. Dans: *Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO* [en ligne]. Rome. Mis à jour . [Cité le 15 April 2020]. <http://www.fao.org/fishery/>

Marine Management Organisation (MMO). 2014. Matrix of fisheries gear types and European marine site protected features.

NOAA - National Marine Fisheries Service. 2011. U.S. National Bycatch Report.

OBSMER. 2017. Cornou, et al. Captures et rejets des métiers de pêche français. Résultats des observations à bord des navires de pêche professionnelle en 2017.

ORO, D., AGUILAR, J.S., IGUAL, J.M. & LOUZAO, M. 2004.- Modelling demography and extinction risk in the endangered Balearic Shearwater. *Biological Conservation* 116: 93-102.

VALERY L., (2010). Note de synthèse sur les captures accidentelles d'oiseaux marins par les engins de pêche. Rapport SPN – MNHN.

Annexe 1 - Appel à données formulées par l'AFB/OFB auprès de la DPMA

À : 'donnees.dpma@agriculture.gouv.fr'

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des travaux de la directive cadre stratégie pour les milieux marins (programme de surveillance notamment et programme de mesures) et des réflexions initiées sur l'élaboration d'une méthode d'analyse de risque de dégradation des espèces Natura 2000, nous co-organisons DEB, DPMA, UMS-patrinat et AFB une réunion de bilan des connaissances sur les captures accidentelles d'oiseaux marins. Cette réunion se déroulera le vendredi 25 janvier (programme prévisionnel ci-joint) en présence des Ministères en charge de la pêche et de l'écologie, des organisations professionnelles « pêche », de scientifiques et d'associations compétentes concernant les oiseaux marins.

Depuis 2017, le recensement des captures accidentelles d'oiseaux marins est obligatoire dans le cadre du règlement DCF/DCMAP et la France a décliné cette obligation par l'intégration de l'identification et du renseignement des captures accidentelles dans le programme OBSMER, programme impliquant l'embarquement d'observateurs à bord des navires de pêche professionnelle.

La journée du 25/01 visant la constitution d'un bilan partagé des connaissances sur les captures accidentelles d'oiseaux marins, nous souhaiterions pouvoir disposer d'un bilan des captures accidentelles d'oiseaux marins recensées dans le programme OBSMER.

Ce bilan concernerait une analyse descriptive de (à adapter selon la qualité de la donnée disponible):

- La liste des espèces d'oiseaux ayant fait l'objet d'une capture,
- Les engins et métiers impliqués dans la capture,
- La période de capture si l'information est disponible : jour / nuit,
- Le moment de capture (par engin) par rapport au déploiement de l'engin de pêche si l'information est disponible : virage, filage...
- Le nombre total d'évènements de captures recensés,
- Le nombre d'évènements de captures par espèce d'oiseaux,
- Le nombre d'évènements de captures par métier,
- Le nombre d'évènements de captures par couple « espèce d'oiseaux * métier ».
- Les secteurs de captures recensés (façade + rectangle CIEM + coordonnées géographiques) avec production d'une représentation cartographique associée.

Ces éléments sont sollicités sur la période d'obligation de recensement de ces captures accidentelles dans le programme Obsmer. Si les données le permettent un descriptif pour chaque année 2017 et 2018 seraient utiles, sinon un bilan globalisé.

Préalablement à cette obligation de recensement, le programme OBSMER permettait de recenser les évènements exceptionnels dans une case « commentaire » de l'outil de saisie. Une analyse des informations concernant les données de captures accidentelles d'oiseaux marins dans le programme Obsmer avant 2017 est également sollicité avec les mêmes informations que listées précédemment (à adapter selon la qualité de la donnée recensée).

Idéalement, nous souhaiterions que ce bilan puisse être présenté en séance par l'IFREMER le 25/01, à défaut un membre de l'équipe de l'organisation (DEB/DPMA/UMS/AFB) pourrait présenter ce bilan.

Je vous remercie pour la prise en compte de cette demande et reste à votre disposition.

Annexe 2 - Matrice de risque d'exposition à la capture accidentelle des oiseaux marins par les engins de pêche

En projet (en cours de validation/analyse par le Groupement d'intérêt scientifique oiseaux marins)

Méthodologie utilisée pour établir une matrice d'interaction entre oiseaux marins et activités de pêche

Cette méthode et son résultat ont été présentés aux experts et aux gestionnaires lors des ateliers PACOMM de décembre 2013. Une expertise/ validation a été sollicitée auprès du GISOM.

ETAPE I : Combinaison des matrices de l'Ifremer IFREMER (RTE) et de MMO

Les groupes d'espèces utilisés par les deux matrices étant différents, il est apparu nécessaire de les adapter. Le tableau ci-dessous résume ces adaptations.

Tableau I : Adaptation des regroupements d'espèces du RTE et de MMO

Regroupement	Espèces concernées	Commentaire	Groupe RTE	Groupe MMO
Estran	Anatidés de l'estran	Correspondance exacte	Estran	<i>Estuarine Birds</i>
Estran + surface	Sternes, goélands, mouettes rieuse et mélanocéphale	Fusion des deux groupes du RTE	Estran + plongée surface	<i>surface feeders</i>
			Estran + surface	
Surface pélagique	Phalarope et Mouette de Sabine	Correspondance exacte	Surface pélagique	
Surface	Labbes, océanites, fulmar, mouette pygmée et tridactyle	Groupe du RTE scindé en deux d'après MMO	Surface (sauf les puffins)	
Plongeur (et surface)	Puffins Plongeurs, grèbes, harle, fou, cormorans	Fusion des deux groupes du RTE, des puffins et ajout du Harle huppé	Plongeur pélagique	<i>surface & water-column feeders</i>
			Plongeurs jusqu'à 20 m (<i>sauf l'eider à duvet et la harelde boréale</i>) + <i>puffins + harle huppé</i>	<i>water-column feeders</i>
Plongeurs profonds	Alcidés	Correspondance exacte	Plongeurs profonds jusqu'à 150 m	<i>water-column feeders</i>
Alimentation benthique	Macreuses, eider, Fuligules, garrot et harelde Boréale	Identification de ce groupe d'après MMO	Estran + plongée jusqu'à 5 m (<i>sauf le harle huppé</i>)	<i>benthic feeders</i>
			(+ <i>eider à duvet et harelde boréale</i>)	

Pour ces 7 groupes, nous avons retenu la sensibilité la plus forte entre la matrice du RTE et celle de MMO.

Pour le groupe « Alimentation benthique » qui ne figurait pas dans le RTE, la sensibilité de MMO a été retenue.

1. Captures accidentelles *a priori* inexistantes ou exceptionnelles
 2. Captures accidentelles rares ne devant pas faire *a priori* l'objet d'une évaluation
 3. Captures accidentelles potentielles devant faire l'objet d'une évaluation
- B1 Dégradation de l'habitat ne devant pas faire *a priori* l'objet d'une évaluation

B2 Dégradation de l'habitat devant faire l'objet d'une évaluation

Par ailleurs, nous avons introduit une distinction entre les filets immergés à moins de 50 mètres et ceux immergés à plus de 50 susceptibles de ne capturer que les plongeurs profonds.

Tableau II : Matrice de sensibilité retenue pour les différents groupes d'espèces

Groupe d'espèces	lignes à main	palangres	peu profonds (0 à 50m)	profonds (50 à 150m)	casiers	nasse à poissons	chaluts de fond	pélagiques	Drague	dérivants	seine	Pêche à pied
Estran	1	1	3	1	1	3	B1	1	B2	1	2	B2
Estran + surface	2	3	2	1	1	3	1	1	1	1	2	1
SURFACE PELAGIQUE	1	3	2	1	1	3	1	1	1	1	2	1
Surface	1	3	3	1	1	3	1	1	1	1	2	1
Plongeur (et surface)	2	3	3	1	1	3	2	3	1	3	3	1
Plongeurs profonds	1	3	3	3	1	3	2	3	1	3	3	1
Alimentation benthique	1	2	3	1	1	3	B1	2	B2	3	2	B1

ETAPE II : Identification des espèces réellement concernées par des interactions

Pour chaque engin de pêche, à partir du rapport du CIEM, les espèces ont été réparties en 3 catégories :

Remarque :

- Pour les filets dérivants et les lignes à main en raison du caractère très parcellaire des données du rapport du CIEM, seule la matrice par groupe d'espèces a été utilisée.
- Pour les dragues, le chalut de fond et la pêche à pieds les impacts liés à la dégradation de l'habitat listé par le rapport MMO (B1 et B2) ont été retenus pour les groupes « alimentation benthique » et « estran ». Ce point mériterait un travail complémentaire pour être affiné.

a) Espèces non citées dans le rapport du CIEM ni dans celui de la NOAA.

Par mesure de précaution, quand une espèce était citée, les espèces présentant la même écologie ont été traitées de façons similaires (cela concerne les alcidés, les puffins et les macreuses). Ces cas sont matérialisés par des « ? ».

NB : pour les casiers, le rapport de la NOAA indique 1 à 2 individus par an pour les puffins et les laridés. Au vu de ce très faible effectif, ces cas de captures sont jugés « exceptionnels »

⇒ La note 1 a été affectée à ces espèces.

b) Espèces citées dans le rapport du CIEM ou celui de la NOAA.

⇒ En appliquant la matrice une note de sensibilité est affectée.

⇒ Pour les (rares cas) ou cette note était égale à 1 (captures inexistantes ou exceptionnelles), nous l'avons rehaussée à 2 (captures rares) pour tenir compte des informations des rapports du CIEM ou de la NOAA

c) **Espèces citées dans le rapport du CIEM comme présentant des cas importants de captures.**

⇒ La note 4 est affectée : Captures accidentelles devant faire l'objet d'une évaluation de façon prioritaire et le cas échéant faire l'objet de mesures de réduction

Pour les engins de fond (drague et chalut) l'interaction en terme de dégradation des ressources alimentaires avec les espèces ce nourrissant sur le fond a été renseigné suivant la matrice MMO :

- B1 = « Ne devant pas *a priori* faire l'objet d'une évaluation » pour le chalut
- B2 = « devant faire l'objet d'une évaluation » pour la drague

La grille suivante est donc retenue :

1. Captures accidentelles a priori inexistantes ou exceptionnelles
 2. Captures accidentelles rares ne devant pas faire a priori l'objet d'une évaluation
 3. Captures accidentelles potentielles devant faire l'objet d'une évaluation
 4. Captures accidentelles devant faire l'objet d'une évaluation de façon prioritaire et le cas échéant faire l'objet de mesures de réduction
- B1** Dégradation de l'habitat ne devant pas faire a priori l'objet d'une évaluation
B2 Dégradation de l'habitat devant faire l'objet d'une évaluation

Source biblio :

- F. Le Fur, AAMP ; 2010 -Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer - Tome 1 - Pêche professionnelle
- Marine Management Organisation; 2014 - Matrix of fisheries gear types and European marine site protected features
- CIEM; 2013 - Report of the Workshop to Review and Advise on Seabird Bycatch (WKBYCS)
- NOAA - National Marine Fisheries Service; 2011. U.S. National Bycatch Report

La matrice « projet » est disponible sur demande auprès de l'OFB (vincent.toison@ofb.gouv.fr et stephanie.tachaires@ofb.gouv.fr)

Matrice de risque d'exposition à la capture accidentelle du puffin des baléares au regard des différents engins de pêche, validée par le GISOM (décembre 2019)

Chalut de fond / ganguis	Chalut pélagique	Sennes	Palangres	Casiers	Nasse à poisson	Filets peu profonds (0 à 50m)	Filets profonds (50 à 150m)	Filets dérivants	Drague	Ligne à main	Pêche à pied
2	3	4	4	1	1	4	1	3	1	3	1

Annexe 3 - Description des captures accidentelles d'oiseaux marins par espèce (données Obsmer d'août 2017 à avril 2019)

✓ Fulmar boréal -----

Engin	Métiers	Trimestre	Division_CIEM	Nombre Individus
LLS - Palangres calées (fixes)	LLS_Merlu européen	1	Vla	1



Jean-Michel Fénérol / www.oiseaux.net

La seule capture de fulmar boreal recensée dans les données Obsmer 2017-2019 a été réalisée à la palangre à merlus en février en dehors des eaux françaises (zone CIEM VIa).

✓ Plongeon catmarin-----



Stéphanie Beillard / www.oiseaux.net

Engin	Métiers	Trimestre	Division_CIEM	Nombre Individus
GTR Trémails	GTR_Bars	4	VIIIb	1
GNE - Filets flottants (maillants calés)	GNE_Mulets (divers)	1	VIIIa	1

Les données Obsmer 2017-2019 montrent des captures de plongeon catmarin (2 individus) réalisées au trémail à bars en novembre zone VIIIb et au filet maillant à mulets en mars en zone VIIIa.

✓ **Goéland argenté** -----



Arnaud Delberge / www.oiseaux.net

Engin	Métiers	Trimestre	Division_CIEM	Nombre Individus
OTM Chaluts pélagiques à panneaux	OTM_Maquereaux (divers)	3	VIIe	1

La seule capture de goéland argenté recensée dans les données Obsmer 2017-2019 a été réalisée au chalut pélagique à maquereaux en Manche Ouest au mois d'août.

✓ **Goéland brun**-----



Hugo Touzé /
www.oiseaux.net

Engin	Métiers	Trimestre	Division_CIEM	Nombre Individus
OTM Chaluts pélagiques à panneaux	OTM_Sardine à commune	3	VIIIa	1

La seule capture de goéland brun (*Larus fuscus*) recensée dans les données Obsmer 2017-2019 a été réalisée dans le nord du Golfe de Gascogne zone VIIIa en juillet.

✓ **Goéland marin**-----



Julien Daubignard / www.oiseaux.net

Engin	Métiers	Trimestre	Division_CIEM	Nombre Individus
LLS Palangres calées (fixes)	LLS_Merlu européen	1	VIa	2

La seule capture de goéland marin (*Larus marinus*) (2 individus) recensée dans les données Obsmer 2017-2019 a été réalisée à la palangre à merlus en dehors des eaux françaises (zone VIa) en février.

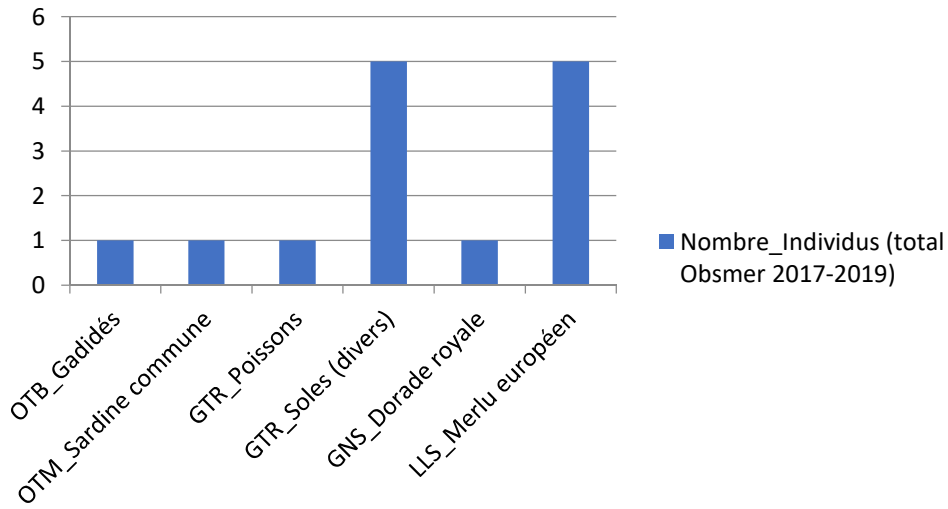
✓ **Fou de bassan**-----



Patrick Marques/ www.oiseaux.net

Engin	Métiers	Trimestre	Division_CIEM	NombreIndividus
OTB Chaluts de fond à panneaux	- OTB_Gadidés	3	VIIId	1
OTM Chaluts pélagiques à panneaux	- OTM_Sardine à commune	3	VIIIa	1
GTR Trémails	- GTR_Poissons	1	VIIIa	1
GTR Trémails	- GTR_Soles (divers)	1 et 4	VIIIa et VIIIb	5
GNS - Filets maillants calés (ancrés, filets maillants de fond à une nappe)	GNS_Dorade royale	3	VIIIb	1
LLS Palangres calées (fixes)	- LLS_Merlu européen	1	VIa	5

Nombre d'individus de fous de bassan capturés dans les engins de pêche au cours des marées observées dans le cadre du programme Obsmer (2017-2019)



✓ **Cormoran huppé**-----



Yvon Toupin / www.oiseaux.net

Engin	Métiers	Trimestre	Division_CIEM	Nombre Individus
GTR Trémails	-GTR_Soles (divers)	4	Vlle	1

La seule capture de cormoran huppée recensée dans les données Obsmer 2017-2019 a été réalisée au filet trémail à soles en Manche Ouest en octobre

✓ **Grand cormoran**-----



Jean-Louis Corsin / www.oiseaux.net

Engin	Métiers	Trimestre	Division_CIEM	Nombre Individus
GTR Trémails	-GTR_Baudroies (= Lottes) (divers)	3	VIIIa	2
GNS - Filets maillants calés (ancrés, filets maillants de fond à une nappe)	GNS_Lieu jaune	2	VIIe	3

5 individus de grand cormoran ont été recensés comme capturés dans les données Obsmer 2017-2019. Ces captures ont été réalisées au trémail à baudroies en zone VIIIa et au filet maillant à lieu jaune en zone VIIe (Manche Ouest) en août et avril (printemps et été).

✓ **Puffin des Baléares**-----



Frédéric Pelsy / www.oiseaux.net

Engin	Métiers	Trimestre	Division_CIEM	Nombre Individus
GTR Trémails	-GTR_Soles (divers)	3	VIIIb	2
GNS - Filets maillants calés (ancrés,	GNS_Rougets (divers)	3	VIIIb	2

filets maillants de fond à une nappe)				
--	--	--	--	--

Les données Obsmer (2017-2019) montrent la capture de 4 puffins des Baléares. Ces captures ont été réalisées au moins d'août au filet trémail sole et au filet maillant à rougets dans le sud du Golfe de Gascogne (zone VIIIb).

✓ **Pingouin torda**-----



Marc Fasol / www.oiseaux.net

Engin	Métiers	Trimestre	Division_CIEM	Nombre Individus
GNS - Filets maillants calés (ancrés, filets maillants de fond à une nappe)	GNS_Rougets (divers)	1	VIIe	1
GNE - Filets flottants (maillants calés)	GNE_Mulets (divers)	1	VIIIa	1

Les données Obsmer 2017-2019 montre des captures de pingouin torda (2 individus) au filet au 1er trimestre (janvier et mars): filets maillants calés à rougets (zone VIIe) et filets maillants flottants à mulets (zone VIIIa).

✓ **Guillemot de troïl** -----

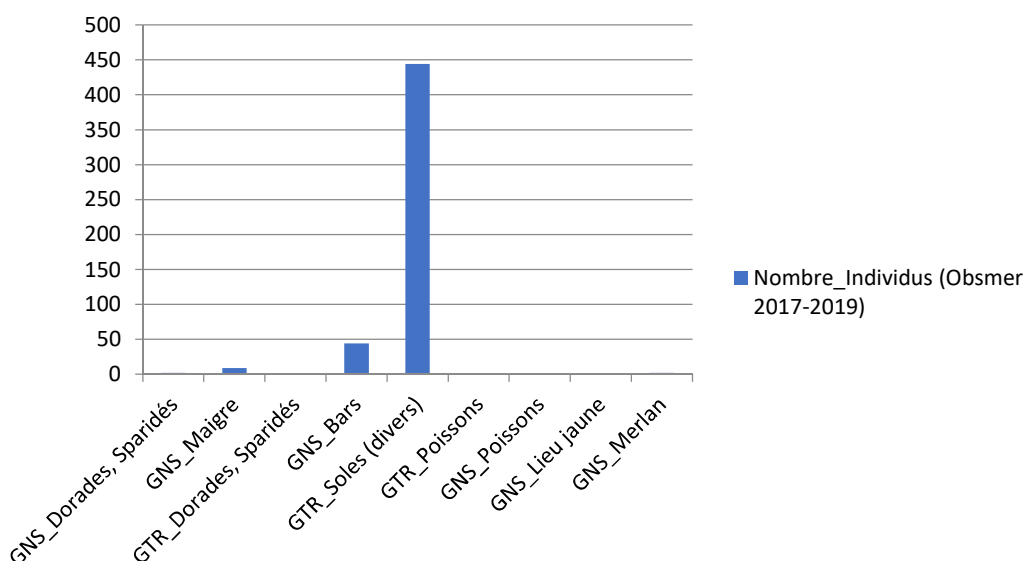


Yvon Toupin / www.oiseaux.net

Engin	Métiers	Trimestre	Division_CIEM	Nombre_Individus_total_capturés
GNS - Filets maillants calés (ancrés, maillants fond à une nappe)	GNS_Dorades, filets de Sparidés	4	VIIIb	2
GNS - Filets maillants calés (ancrés, maillants fond à une nappe)	GNS_Maigre	1 et 4	VIIIa	9
GTR - Trémails	GTR_Dorades, Sparidés	4	VIIIb	1
GNS - Filets maillants calés (ancrés, maillants fond à une nappe)	GNS_Bars	1	VIIIb	44
GTR - Trémails	GTR_Soles (divers)	1 et 2	VIIIa et VIIIb	444
GTR - Trémails	GTR_Poissons	4	VIIe	1
GNS - Filets maillants calés (ancrés, maillants fond à une nappe)	GNS_Poissons	1	VIIIa	1
GNS - Filets maillants calés (ancrés, maillants fond à une nappe)	GNS_Lieu jaune	1	VIIIb	1

nappe)				
GNS - Filets maillants calés (ancrés, maillants de fond à une nappe)	GNS_Merlan	1 et 2	VIIIa	2

Nombre d'individus de guillemot de troil capturés dans les engins de pêche au cours des marées observées dans le cadre du programme Obsmer (2017-2019)



Les données Obsmer 2017-2019 montrent des captures cumulées de guillemot de troil de plus de 500 individus (avec une OP avec plus de 200 individus), capturés principalement dans le golfe de Gascogne -zones VIIIa et b - une seule capture de 11 individus en Manche Ouest.

Les captures sont réalisées au cours de l'hiver entre novembre et mars, avec les engins suivants: filets trémails à sole en VIIIa et b, filets maillants à maigres en VIIIa et VIIIb, filet maillant à lieu jaune en VIIIa, filets maillants à bar et dorades et filets trémails à dorade en VIIIb, filets marins à merlans en VIIIa. Les captures "aigues" (nombre d'individus importants dans une même OP) sont toutes réalisées au filet trémail à soles en zone VIIIb.

Annexe 4 - Description complémentaire des captures par métier de pêche

Figure 1 - Proportion d'oiseaux marins capturés par métier toutes espèces confondues dans le programme Obsmer 2017-2019

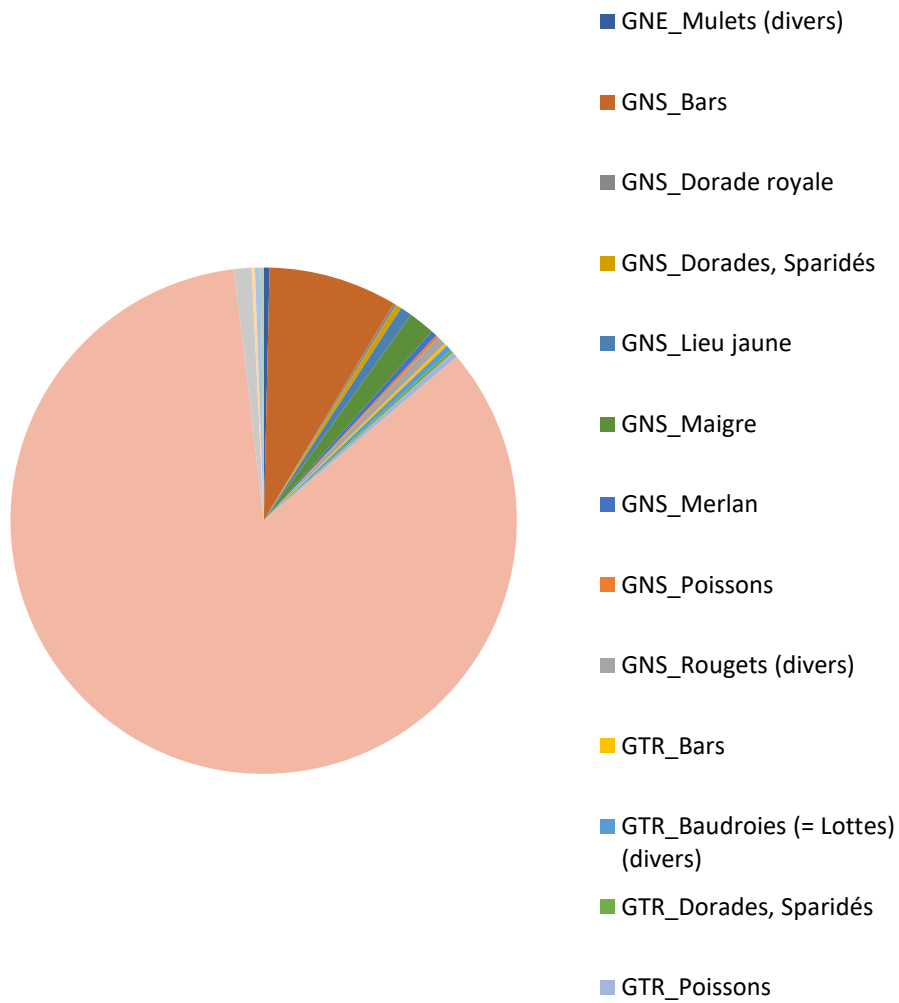
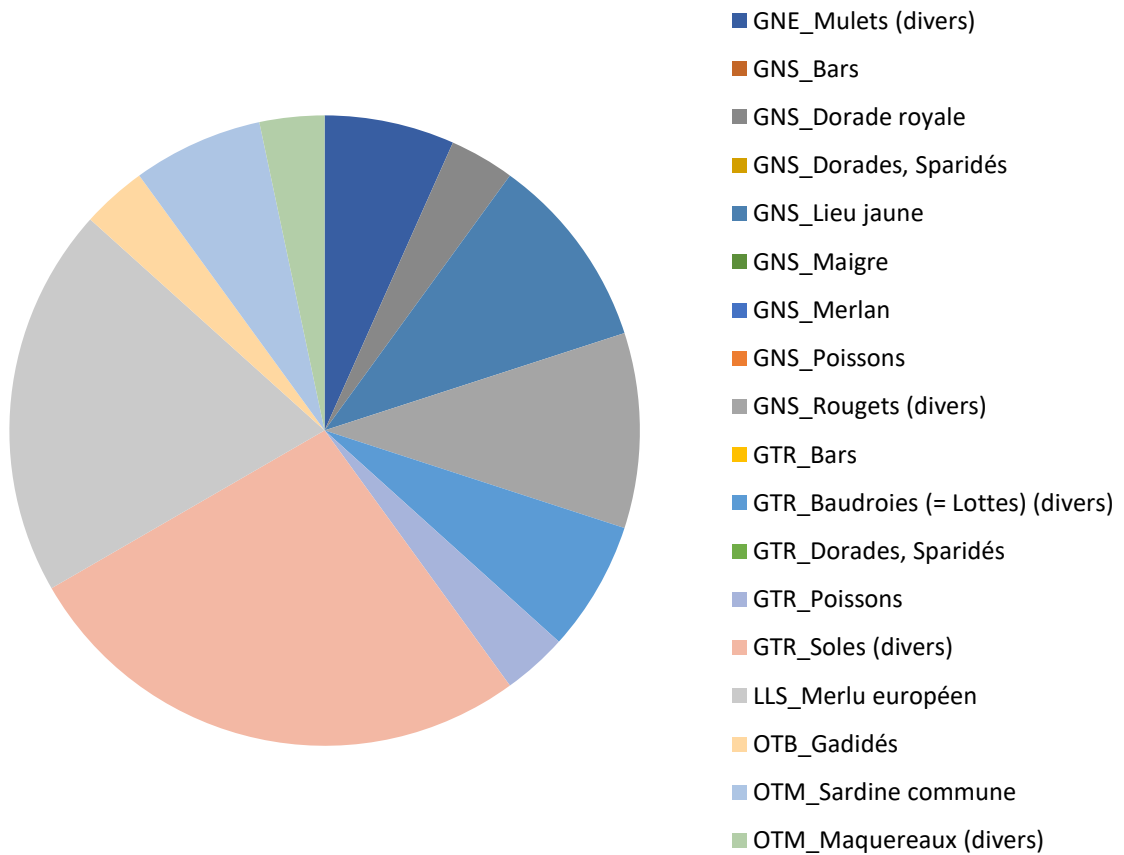


Figure 2 - Proportion d'oiseaux marins capturés par métier toutes espèces confondues dans le programme Obsmer 2017-2019 hors guillemot de troïl*

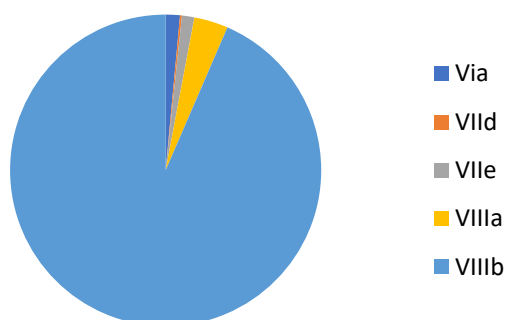
*cette espèce ayant fait l'objet de captures très importantes lors de 3 OP



Annexe 5 - Description qualitative des informations par secteur des eaux françaises métropolitaines

► Analyse par secteur – données générales

Proportion de captures d'oiseaux marins observés dans le programme Obsmer 2017-2019 en fonction des divisions CIEM



Division CIEM	Nombre total capturés (2017-2019/ Obsmer)
Via	8
VIId	1
VIle	7
VIIIa	19
VIIIb	503

Division CIEM	Nombre de type d'espèces capturées
Via	3*
VIId	1
VIle	4
VIIIa	6
VIIIb	4
<i>Total (espèces différentes)</i>	<i>11</i>

Les données Obsmer 2017-2019 montrent des captures les plus importantes en zone VIIIb sud du Golfe de Gascogne, mais ces captures sont dues à quelques opérations de pêche ayant généré une capture importante (entre 80 et plus de 200 individus) de guillemot de troïl. La zone nord du Golfe de Gascogne VIIIa montre la plus grande diversité d'espèces capturées (avec 6 espèces différentes).

*zone Via (hors eaux françaises): *Morus bassanus*, *Fulmarus glacialis*, *Larus marinus*.

► **Manche – secteur VIId et VIIe**

Zone VIId – Manche est

Espece	Engin	Métiers	Trimestre	Division_CIEM	Nombre_Individus
Morus bassanus	OTB - Chaluts de fond à panneaux	OTB_Gadidés	3	VIId	1
Total toutes espèces					1
<u>1 espèce</u>					

Zone VIIe-Manche ouest

Espece	Engin	Métiers	Trimestre	Division_CIEM	Nombre_Individus
Larus argentatus	OTM - Chaluts pélagiques à panneaux	OTM_Maquereaux (divers)	3	VIIe	1
Alca torda	GNS - Filets maillants (ancrés, filets maillants de fond à une nappe)	GNS_Rougets (divers)	1	VIIe	1
Phalacrocorax carbo	GNS - Filets maillants (ancrés, filets maillants de fond à une nappe)	GNS_Lieu jaune	2	VIIe	3
Phalacrocorax aristotelis	GTR - Trémails	GTR_Soles (divers)	4	VIIe	1
Uria aalge	GTR - Trémails	GTR_Poissons	4	VIIe	1
Total toutes espèces					7
<u>5 espèces</u>					

En zone VIId des eaux françaises (Manche Est), les données Obsmer (2017-2019) montrent une unique capture d'oiseaux marins: fou de bassan en septembre au chalut pélagique à panneaux ciblant les gadidés.

En Manche Ouest, zone VIIe des eaux françaises, 7 captures accidentelles d'oiseaux marins ont été recensées dans les embarquements Obsmer 2017-2019: 1 capture de goéland argenté en août au chalut pélagique à panneaux à maquereaux 1 capture de pingouin torda au filet à rouget en janvier 3

captures lors d'une même OP de grand cormoran au filet maillant à lieu jaune en avril 4 captures lors d'une même OP de cormoran huppé au filet trémail à soles en octobre 4 captures lors d'une même OP de pingouin torda dans du filets trémaills à poissons en novembre.

► **Golfe de Gascogne**
Zone VIIIa – Nord golfe de Gascogne

Espece	Engin	Métiers	Trimestre	Division_CIEM	Nombre_Individus_total_capturés
Alca torda	GNE - Filets flottants (maillants calés)	GNE_Mulets (divers)	1	VIIIa	1
Gavia stellata	GNE - Filets flottants (maillants calés)	GNE_Mulets (divers)	1	VIIIa	1
Larus fuscus	OTM - Chaluts pélagiques à panneaux	OTM_Sardine commune	3	VIIIa	1
Morus bassanus	GTR - Trémaills	GTR_Poissons	1	VIIIa	1
Morus bassanus	GTR - Trémaills	GTR_Soles (divers)	1	VIIIa	1
Morus bassanus	OTM - Chaluts pélagiques à panneaux	OTM_Sardine commune	3	VIIIa	1
Phalacrocorax carbo	GTR - Trémaills	GTR_Baudroies (= Lottes) (divers)	3	VIIIa	2
Uria aalge	GNS - Filets maillants calés (ancrés, filets maillants de fond à une nappe)	GNS_Maigre	4	VIIIa	1
Uria aalge	GNS - Filets	GNS_Maigre	4	VIIIa	3

	maillants calés (ancrés, filets maillants de fond à une nappe)				
Uria aalge	GNS - Filets maillants calés (ancrés, filets maillants de fond à une nappe)	GNS_Poissons	1	Villa	1
Uria aalge	GTR - Trémails	GTR_Soles (divers)	1	Villa	2
Uria aalge	GTR - Trémails	GTR_Soles (divers)	1	Villa	1
Uria aalge	GNS - Filets maillants calés (ancrés, filets maillants de fond à une nappe)	GNS_Lieu jaune	1	Villa	1
Uria aalge	GNS - Filets maillants calés (ancrés, filets maillants de fond à une nappe)	GNS_Merlan	1	Villa	1
Uria aalge	GNS - Filets maillants calés (ancrés, filets maillants de fond à une	GNS_Merlan	3	Villa	1

	nappe)				
Total toutes espèces					19
<u>6 espèces</u>					

Dans le nord du golfe de Gascogne, zone VIIIa des eaux françaises, 19 captures accidentelles d'oiseaux marins ont été recensées dans les embarquements Obsmer 2017-2019: 1 capture de pingouin torda au filet maillant flottant à mulets en mars. 1 capture de plongeon catmarin au filet maillant flottant à mulets en mars. 1 capture de goéland brun au chalut pélagique à sardines en juillet. 3 captures de fous de bassan lors de 3 OP différentes aux filets trémail à poissons en janvier au filet trémail à soles en mars et au chalut pélagique à sardines en juillet. 2 captures de grands cormorans lors d'une même OP au trémail à baudroies en août. 11 captures de guillemot de troïl au filet maillant à maigres en novembre, aux filets maillants à poissons en janvier, au trémail à soles en janvier, au filet maillant à lieux jaunes en janvier et au filet maillant à merlans en avril.

Zone VIIIb – Sud golfe de Gascogne

Espece	Engin	Métiers	Trimestre	Division_CIEM	Nombre_Individus_total_capturés
Puffinus mauretanicus	GTR Trémaills	-GTR_Soles (divers)	3	VIIIb	2
Puffinus mauretanicus	GNS Filets maillants calés (ancrés, filets maillants de fond à une nappe)	GNS_Rougets (divers)	3	VIIIb	2
Uria aalge	GNS Filets maillants calés (ancrés, filets maillants de fond à une nappe)	GNS_Dorades, Sparidés	4	VIIIb	1
Uria aalge	GNS Filets maillants calés (ancrés, filets maillants de fond à une	GNS_Dorades, Sparidés	4	VIIIb	1

	nappe)				
Uria aalge	GTR - Trémails	-GTR_Dorades, Sparidés	4	VIIIb	1
Uria aalge	GNS - Filets maillants calés (ancrés, filets maillants de fond à une nappe)	GNS_Bars	1	VIIIb	1
Uria aalge	GNS - Filets maillants calés (ancrés, filets maillants de fond à une nappe)	GNS_Bars	1	VIIIb	3
Uria aalge	GNS - Filets maillants calés (ancrés, filets maillants de fond à une nappe)	GNS_Bars	1	VIIIb	14
Uria aalge	GTR - Trémails	-GTR_Soles (divers)	1	VIIIb	3
Uria aalge	GTR - Trémails	-GTR_Soles (divers)	1	VIIIb	1
Uria aalge	GNS - Filets maillants calés (ancrés, filets maillants de fond à une nappe)	GNS_Maigre	1	VIIIb	3
Uria aalge	GTR - Trémails	-GTR_Soles (divers)	1	VIIIb	1
Uria aalge	GTR - Trémails	-GTR_Soles (divers)	1	VIIIb	1
Morus bassanus	GTR - Trémails	-GTR_Soles (divers)	1	VIIIb	1

Morus bassanus	GTR Trémails	-GTR_Soles (divers)	1	VIIIb	1
Uria aalge	GTR Trémails	-GTR_Soles (divers)	1	VIIIb	7

VIIIb – suites

Espece	Engin	Métiers	Trimestre	Division_CIEM	Nombre_Individus_total_capturés
Uria aalge	GTR Trémails	-GTR_Soles (divers)	2	VIIIb	1
Morus bassanus	GNS - Filets maillants calés (ancrés, filets maillants de fond à une nappe)	GNS_Dorade royale	3	VIIIb	1
Morus bassanus	GTR Trémails	-GTR_Soles (divers)	4	VIIIb	1
Gavia stellata	GTR Trémails	-GTR_Bars	4	VIIIb	1
Uria aalge	GNS - Filets maillants calés (ancrés, filets maillants de fond à une nappe)	GNS_Maigre	4	VIIIb	1
Uria aalge	GNS - Filets maillants calés (ancrés, filets maillants de fond à une nappe)	GNS_Maigre	4	VIIIb	1
Uria aalge	GTR Trémails	-GTR_Soles (divers)	1	VIIIb	84
Uria aalge	GTR Trémails	-GTR_Soles (divers)	1	VIIIb	104
Uria aalge	GTR Trémails	-GTR_Soles (divers)	1	VIIIb	237
Morus bassanus	GTR Trémails	-GTR_Soles (divers)	1	VIIIb	1
Uria aalge	GNS - Filets maillants calés (ancrés,	GNS_Bars	1	VIIIb	5

	filets maillants de fond à une nappe)				
Uria aalge	GNS - Filets maillants calés (ancrés, filets maillants de fond à une nappe)	GNS_Bars	1	VIIIb	5
Uria aalge	GNS - Filets maillants calés (ancrés, filets maillants de fond à une nappe)	GNS_Bars	1	VIIIb	5
Uria aalge	GNS - Filets maillants calés (ancrés, filets maillants de fond à une nappe)	GNS_Bars	1	VIIIb	5
Uria aalge	GNS - Filets maillants calés (ancrés, filets maillants de fond à une nappe)	GNS_Bars	1	VIIIb	5
Uria aalge	GTR Trémails	- GTR_Soles (divers)	1	VIIIb	1
Uria aalge	GNS - Filets maillants calés (ancrés, filets maillants de fond à une nappe)	GNS_Bars	1	VIIIb	1
Uria aalge	GTR Trémails	- GTR_Soles (divers)	1	VIIIb	1

Dans le sud du golfe de Gascogne, zone VIIIb des eaux françaises, 503 captures accidentelles d'oiseaux marins ont été recensées dans les embarquements Obsmer 2017-2019: 4 captures de puffins des Baléares capturés en avril au trémail à soles et au filet maillant à rougets. 493 captures de guillemot de troil capturés en hiver (trimestre 1 et 4) au filet maillant à dorade, au trémail à dorades, au filet maillant à bars au trémail à soles, au filet maillant à maigre. Les captures aigues observées ont

été réalisées au trémail à soles en hiver (janvier). 5 captures de fous de bassan ont été recensés réparties sur l'année et capturés au trémail à soles au 1er et dernier trimestre (hiver) et au filet maillant à sole au printemps. 1 capture de plongeon catmarin au trémail à bars a été recensées au dernier trimestre.